



## Décision de radiodiffusion CRTC 2025-287

Version PDF

Gatineau, le 31 octobre 2025

**DHX Television Ltd.**  
L'ensemble du Canada

*Demande 2025-0446-4, reçue le 27 août 2025*

### **WildBrainTV – Révocation de licence**

1. DHX Television Ltd. a demandé la révocation, avec prise d'effet le 31 octobre 2025, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement au service facultatif de langue anglaise WildBrainTV, renouvelée pour la dernière fois dans *Divers services et réseaux de programmation télévisuelle et entreprises de distribution de radiodiffusion – Renouvellements administratifs*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-245, 8 août 2023.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à DHX Television Ltd. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général